



SENEGAL

**INTERVENTION
DE S.E.M. ABDOU SALAM DIALLO,
AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT
DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES**

*****_*****_*****_*****

**SUR LE POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR
INTITULE: «LES MESURES VISANT A ELIMINER
LE TERRORISME INTERNATIONAL»**

*****_*****_*****_*****

**68^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

New York, le 7 Octobre 2013

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la 6^{ème} Commission. Ces félicitations vont également aux autres membres du Bureau auquel je voudrais assurer la pleine coopération de ma Délégation.

Le Sénégal souscrit à la déclaration faite par l'Egypte au nom de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI).

Monsieur le Président,

Malgré tous les efforts louables et inlassables que le monde mène contre le terrorisme international, ce mal continue de prospérer et reste l'une des plus sérieuses menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les effets désastreux de ce phénomène sur la stabilité, le développement économique et social de nos pays ne sont plus à démontrer.

C'est donc à juste titre que la lutte contre le terrorisme international continue de demeurer au centre de nos préoccupations.

Nous convenons tous que ce mal aux ramifications complexes exige une approche holistique en vue de son éradication complète.

De même, un engagement individuel et collectif ainsi qu'une meilleure synergie des actions demeurent nécessaires pour parvenir à des résultats beaucoup plus probants dans la lutte contre ce fléau.

En effet, s'il y a une entreprise qui nécessite véritablement une collaboration et une coopération internationales effectives et sincères, c'est bien le contreterrorisme, dans la mesure où les groupes terroristes sont constitués de réseaux qui transcendent les frontières et mettent à profit les technologies de l'information et de la communication pour se développer et commettre leurs forfaits.

De ce cadre, la stratégie mondiale antiterroriste de l'Organisation des Nations Unies, adoptée en 2006, reste le dispositif de référence le plus complet pour une riposte efficace au terrorisme. Il témoigne de notre engagement et de notre volonté d'agir de manière cohérente et concertée pour réaliser notre objectif commun d'éradiquer ce fléau.

En vue d'une parfaite réussite de cette stratégie, il conviendrait que ses quatre piliers, du fait leur importance intrinsèque mais aussi de leur interdépendance, soient équitablement mis en œuvre.

Toutefois, il apparaît indispensable, dans le but de traduire en actes concrets les engagements pris dans le cadre de cette stratégie, d'améliorer la coopération pour la rendre plus dynamique et inclusive, à même de faciliter de plus larges échanges d'informations et d'expériences et une meilleure coordination de nos efforts dans la lutte antiterroriste.

Monsieur le Président,

Malgré toute la détermination dont nous ne cessons de faire montre tous les jours pour endiguer le terrorisme, il est déplorable de constater que ce fléau continue de se déployer et de faucher des vies innocentes.

La situation qui a prévalu dans le Sahel, en particulier dans le Nord du Mali, et les attaques terroristes meurtrières récemment perpétrées à Nairobi, sont la preuve que notre combat contre la tragédie de l'extrémisme et du terrorisme est loin d'être gagné.

Ainsi, pour faire mieux face au ravage du fléau, nous devons de mieux coordonner nos actions à l'échelle régionale et internationale.

Il convient également de promouvoir davantage le dialogue des civilisations, la lutte contre les préjugés, la tolérance et la compréhension entre les religions et les cultures pour lever les malentendus et les stéréotypes qui sont sources de haine, d'intolérance et de violence.

Par ailleurs, l'adoption d'une Convention générale sur le terrorisme international présenterait un avantage non négligeable au plan du renforcement du cadre juridique de notre lutte contre ce phénomène.

Enfin, tout en réitérant sa ferme et totale condamnation du terrorisme dans toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motifs, les objets et les auteurs, le Sénégal n'en condamne pas moins, avec la même vigueur, toute tentative visant à associer le terrorisme à une religion, une culture, une race ou une ethnie.

De même, ma délégation, voudrait réaffirmer, une fois de plus, la nécessité de veiller à ce que toute action menée dans le domaine de la lutte antiterroriste soit conforme au droit international, en général et aux droits de l'homme en particulier.

Je vous remercie.